L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 AOUT 1862.

[illegible] Propriétaires

Nouvelle-Orléans:

LUNDI MATIN, 18 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Gottschalk, à 11 heures, dans la rue des Grands Hommes, près Elysian Fields—meubles.

Par R. B. Sykes, à 5 heures et demie, sur la Levée, au coin de la place Jackson, cigares, tabac, etc.

Par E. Roger & Co.—À 10 heures, dans leurs salles, [illegible], rue de la Vieille Levée, Nos 45 et 47—linge [illegible].

Par Hoffman & Marks, rue de Chartres No 41, marchandises sèches, quincaillerie.

Par T. Montgomery, No 104, rue des Magasins, 95 barils de farine.

Changement de tactique.

Depuis quelques jours le New York Herald, publie sur les événements militaires de très remarquables articles. On aime à lire dans un style brillant, correct et spirituel, les spéculations souvent excentriques mais toujours un peu libres de ce journal qui paraît avoir fondé sa prospérité sur les fluctuations de l'esprit public. Les opinions du Herald ne peuvent ainsi comporter rien d'absolu; mais si ce journal acquiert la masse des lecteurs, il n'y en a cependant jamais eu lui cependant une libre arbitre. Le Herald s'adresse au public non pour lui demander des impressions, mais pour lui faire partager les siennes, tout en l'instruisant et le guidant. Le rôle que le Herald joue dans la presse, bien qu'il ait été universellement attribué à des vues d'intérêt sordides, n'est donc pas complètement dépourvu d'utilité générale. Nous en donnerons pour preuve aujourd'hui ce qu'il dit à propos des événements de la guerre dont bien entendu sous le point de vue du Nord, la tactique devrait être changée. Voici comment le Herald s'exprime à cet égard:

Nous savons aussi, d'après les récentes et sanglantes batailles devant Richmond, que les rebelles, quand ils découvrirent le moyen de porter un coup désastreux, n'attendent pas notes convenables pour se mettre à l'œuvre. Leur programme est pour une courte guerre. Ils ne pourraient survivre à une guerre prolongée. C'est pour cela que, sous l'aile dévorant de la conscription, ils ont enrôlé tout homme blanc de 18 à 35 ans, qu'ils ont jugé capable de porter les armes. C'est pourquoi ils ont concentré à l'est et le gros de leur armée en Virginie, pour engager un conflit court, énergique et décisif. Ils peuvent se tromper, mais l'interprétation qu'ils donnent aux dernières batailles de sept jours est que la ville de Richmond sera garantie pour plusieurs mois encore, au moyen d'une force comparativement faible laissée dans l'enceinte de ses défenses, pendant qu'ils rendront libres de porter une masse de 200,000 hommes vers Harrison's Landing, ou sur le Potomac.

Telle est la situation et la politique apparente de la grande armée rebelle de la Virginie. Jeff Davis et les Confédérés, résolus à tout risquer sur un simple coup de dé, sont en alerte. Leurs ressources s'épuisent à habiller et nourrir leur grande armée et en raison de cela ils apprécient plus que nous l'importance d'une action énergique et la valeur du temps.

Ils doivent faire usage de leur armée avant qu'elle soit fondue; car, si elle se fond ils ne pourront plus la remplacer. C'est tout ce qu'ils ont. Si nous, par conséquent, nous ne sommes pas prêts à reprendre bientôt l'offensive, nous devons au moins être prêts à recevoir le choc de l'ennemi au Nord et au Sud-Est de Richmond, car nous appréhendons que le calme actuel est le présage d'une prochaine tempête.

DEPART DU CONSUL DE FRANCE.

M. le comte Méjan, consul de France à la Nouvelle-Orléans, est parti hier matin à bord du steamer St-Mary, pour se rendre à Washington, où il a été appelé par un message spécial de M. Mercier, ministre de France auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Nous espérons que l'entrevue de M. le comte Méjan avec M. Mercier aura un résultat avantageux pour les intérêts des Français résidant à la Nouvelle-Orléans.

Rapport officiel de Morgan.

Quartier Général du commandement de Morgan.

Knoxville, (Tenn.) 30 juillet 1862.

Au major-général Kirby Smith, commandant le département de l'Est-Tennessee.

Général: J'ai l'honneur de vous rapporter que le jour de l'engagement à Tompkinsville, au sujet duquel je vous ai déjà adressé un simple rapport, je partis [illegible] [illegible]

[illegible]

J'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport qui précède.

JOHN H. MORGAN,
Saisant fonction de Gén. de Brig. G. des K. C.
R. A. ALLSTON, A. A. G.

La frégate espagnole Pinta.

Nous trouvons dans le Delta la correspondance suivante échangée entre le consul d'Espagne et le major-général Butler, au sujet d'une frégate de guerre espagnole retenue à la quarantaine.

Consulat d'Espagne à la Nlle-Orléans.

Senor Major-général Butler,
Commandant-général du département du Golfe:

Mon cher Monsieur:—Le transport frégate de guerre de la marine espagnole Pinta est parti sur lest de la Havane le 30 du mois dernier, à destination de ce port, où il doit charger du tabac, que le gouvernement espagnol a acheté sur ce marché, il y a plus d'un an; au bout de trois jours il est arrivé à la Balise, et aujourd'hui le capitaine m'annonce qu'il a été retenu pour trente jours à la quarantaine, où il était arrivé.

Il s'est écoulé vingt jours depuis que le bâtiment est parti de la Havane, et aucun changement ne s'est manifesté dans son équipage, et en admettant la singularité avec laquelle vous êtes disposé à tester les navires espagnols, ce leur imposant une plus longue quarantaine que celle imposée aux navires d'autres nations venant du même port, et quelles que puissent être les lois sur la quarantaine de toutes les nations, la période établie commence le jour où le navire part du port.

La quarantaine de trente jours imposée à la frégate de guerre Pinta ne serait ni juste ni équitable, parce que le même temps de quarantaine a été imposé au steamer espagnol Cardenas, qui est venu ici de la Havane avec une cargaison.

En vous adressant ces observations, je me conforme aux instructions que j'ai reçues hier de mon gouvernement et du capitaine-général de l'île de Cuba, et je vous prie d'y avoir égard afin d'épargner au gouvernement de sa Majesté les graves dommages qu'une détention aussi extraordinaire lui causerait.

Dieu garde votre excellence de longues années.

Nlle Orléans, 15 août 1862.

Le général Butler a fait la réponse suivante à cette communication:

Quartier Général du Département du Golfe, Nlle-Orléans, 16 août 1862.

Monsieur:—Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je ne sache pas que j'aie imposé une quarantaine différente aux navires espagnols partant de la Havane qu'à ceux des autres nations. J'ai donné aux officiers de la quarantaine l'ordre impératif de ne permettre à aucun navire venant d'un port infecté de passer dans la plus stricte quarantaine.

Ces ordres ont été suivis. Dans le cas d'un bâtiment qui n'avait pas touché terre à la Havane, je crois qu'on s'est relâché de la rigueur de l'ordre.

Je désire vous assurer, ainsi que le gouvernement de Sa Très Catholique Majesté, que personnellement et officiellement, j'ai et j'ai toujours eu des sentiments de la plus grande cordialité envers ce gouvernement, et tout navire venant d'Espagne ou de toute autre partie des domaines de Sa Majesté, non infecté de la fièvre jaune épidémique, ce qui est le bulletin de santé de la Pinta, recevra la permission de ne comme la vôtre à la plus favorable.

C'est seulement le désir de sauver les habitants de la Nouvelle-Orléans, aussi bien les espagnols que les autres, de ce fléau mortel, l'épidémie, qui me rend rigide sur la quarantaine.

Je ne puis donc mettre dans la balance aucun poids de tabac contre les existences de ceux qui sont sous ma charge.

Avec les assurances de mon profond respect, Je reste votre obéissant serviteur

BENJ. F. BUTLER,
Major-général commandant.

Senor DON CALLEJON,
Consul d'Espagne.

Le consul espagnol a répondu par la lettre suivante:

Consulat Espagnol à la Nlle-Orléans.

Au Major Général B. F. Butler, commandant général du département du Golfe.

Nlle-Orléans, 16 août 1862.

Monsieur—En réponse à votre lettre de ce jour que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous adresser une liste des navires qui, venus de localités infectées, sont entrés dans ce port sans avoir été obligés de faire plus de dix jours de quarantaine.

De deux choses l'une: ou je ne me suis pas bien expliqué dans une communication antérieure, ou vous ne m'avez pas compris; ce que je désirais soumettre à votre considération, c'est la différence qui existe entre la quarantaine imposée au vapeur Cardenas, trois jours après sa sortie de la Havane avec une cargaison, et celle qui est imposée à la frégate Pinta qui est sortie depuis 21 jours du même endroit, ce qui établit une différence de 18 jours, d'autant plus notable que ce navire vient sur lest, et qu'il n'y a pas jusqu'à présent eu de maladies contagieuses parmi l'équipage.

Si vous voulez avoir la bonté de vous assurer de cette différence, je ne doute pas que la légalité et la justice ne vous amènent à retirer à la frégate Pinta, l'ordre de 18 jours que vous demandez; ensuite il n'est pas juste que de deux navires du même port, l'un subisse 31 jours de quarantaine, tandis que l'autre n'en a eu que 33, étant venu avec un chargement. Ceci serait conforme à la justice et n'imposera pas au gouvernement espagnol des pertes que n'exige pas la santé publique de ce pays.

Dieu vous accorde un grand nombre d'années.

Le consul de Sa Majesté Catholique.
JEAN CALLEJON.

INSTITUT ST-CHARLES.—Les examens qui ont eu lieu récemment à l'Institut St-Charles, près de Carrollton, ont donné les plus brillants résultats. Un auditoire d'élite a témoigné de sa vive satisfaction par les applaudissements qu'il a prodigués aux jeunes élèves après chaque exercice. L'intelligente directrice, Mme Macé, à qui revient la meilleure part de ce succès, paraissait heureuse des ovations décernées aux enfants dont l'éducation lui est confiée. Il est, en effet, difficile de montrer plus de zèle et de dévouement dans l'accomplissement d'une tâche. Les examens de l'Institut St-Charles prouvent jusqu'à l'évidence que cette maison d'éducation est une des mieux dirigées de la Louisiane.

CHRONIQUE LOCALE.

ARRESTATION IMPORTANTE DE VOLEURS ET DE CONTREFACTEURS.—Les officiers W. D. Millar et H. B. Long ont opéré une arrestation importante, samedi, entre onze heures et minuit et [illegible]

[illegible]

THERMOMETRE.—Nous donnons plus bas un tableau des variations du thermomètre depuis dimanche dernier:

Heures	L. 11	M. 12	M. 13	J. 14	V. 15	S. 16	D. 17	Moyenne
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moy. journ.	84	[illegible]	[illegible]	87	[illegible]	87	[illegible]	[illegible]

ENROLEURS AMERICAINS AU CANADA.—Nous lisons dans l'Ordre de Montréal:

"Il y a en ce moment en ville des enrôleurs ou enjoleurs américains qui guettent les pauvres gens, les entraînent de l'autre côté des lignes et les font enrôler. Samedi matin, une pauvre femme s'est plainte au bureau de police, disant que deux individus avaient fait boire son mari et allaient l'emmener aux Etats-Unis. La police est sur les traces des enrôleurs, qui seront certainement punis."

—M. Hallis, propriétaire d'une fabrique de poudre de bronze, a été amené, dit la Gazette de France, en faisant une expérience chimique, à découvrir deux combinaisons de cuivre [illegible]

Diarrhée et Dyssenterie.

[illegible]

EXPÉDITION EN COCHINCHINE.

RÉCEPTION DES AMBASSADEURS COCHINCHINOIS PAR M. LE VICE-AMIRAL BONNARD.

En rade de Saïgon, 29 mai.

La rade de Saïgon, où nos marins ont arboré si courageusement le drapeau de la France, a été, le 27 mai dernier, témoin d'une solennité vraiment curieuse. Nous voulons parler de l'arrivée et de la réception des ambassadeurs de S. M. Tu-Duc, empereur de Cochinchine, notre ennemi jusqu'ici, et qui paraît-il, convertit par nos canons,—ultima ratio regum,—ne demanderait pas mieux aujourd'hui que de devenir notre ami.

[illegible]

LES INCENDIES EN RUSSIE.

L'Europe entière s'est émue au récit des incendies qui ont éclaté à Saint-Pétersbourg, dans les premiers jours du mois dernier, et qui de là [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XI

CE QUI PEUT SE PASSER SOUS UN LIT.

En entrant dans la salle des Métamorphoses, le prince de Condé avait donné à Dandelot rendez-vous chez son frère l'amiral, pour le lendemain, à midi.

[illegible]

—Oui, monseigneur.

(à continuer)

A MM. les Editeurs de l'Abeille:

[illegible]

Respect, Messieurs, &c.
HENRY SIMON SOULLOSA.

Décédé, hier matin, à quatre heures, à l'âge de 64 ans, P. LEVERRIER, natif de Nantes (France) et habitant cette ville depuis vingt-cinq ans. Ses funérailles ont eu lieu hier après-midi.

Décédé hier, à 1 heure P. M., à l'âge de 33 ans, Mme PIERRE LOUSTAUNAU, native de France. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, chez M. Jean Marini, rue St-Bernard, No 45, entre Morales et Urquhart.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 16 août.

SUCRE.—[illegible]

MELASSE.—L'approvisionnement est modéré. [illegible]

FARINE.—[illegible]

MAIS.—[illegible]

SON.—Très faible approvisionnement. [illegible]

FOIN.—[illegible]

WHISKY.—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS SAMEDI

Steamship Marion, Phillips, New York.
Steamship St Mary, Talbot, New York.
Barque [illegible], Moyt N w Y o k

ARRIVÉS SAMEDI.

[illegible]

PASSAGERS

[illegible]

IMPORTATIONS

[illegible]

ENVOIS DE PRODUITS.

[illegible]

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 16 août 1862.

Ordre général No 60.

[illegible]

Par ordre du major-général BUTLER.
R. S. DAVIS, capitaine et A. A. A. G. 18 août—3t

Demande.

UNE DEMOISELLE ayant déjà été occupée à la vente dans un magasin de lingerie [illegible] 18 août—3t

AVIS.

LES propriétaires d'animaux dans le City Park sont avertis [illegible]
P. Mc ARMAN, Gardien du City Park.

RECRUES. RECRUES.

$100 ou 160 acres de terre après la guerre. TRENTE HUIT PIASTRES D'AVANCE.—[illegible]
J. M. DEBUEKAUX.

CHARBON DE BOIS.

[illegible]

Farines!

700 barils farine extra "Deer Creek," 150 barils farine extra "Excelsior," 55 barils farine de seigle, 65 demi-barils farine Brandywine. [illegible]
BERNARD TURPIN, 96, rue Vieille Levée

Huile de lin, Ferblanc, Savon, Soude, &c.

DEUX CENTS caisses ferblanc [illegible]
BERNARD TURPIN, 96, rue Vieille Levée

A VENDRE

Dans la rue Vieille-Levée No 56.

500 barils FARINE pour familles, [illegible]
CHARLES A. MIFO.

INSTITUT St-CHARLES.

[illegible]

POUR LA COTE.

Le bateau à vapeur TIME AND TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, [illegible]

POUR BATON ROUGE.

Départs les dimanches et mercredis à 9 h. A. M.

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine E. Paris, [illegible]
D. DE GOICOURIA & Co.

Quartier général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1862.

ORDRE GENERAL No 58.

CONFORMEMENT à l'ordre du département [illegible]
Par ordre du Maj-Gén. BUTLER,
R. S. DAVIS, capitaine et A. A. A. G.

Bureau du Maréchal Prévot.

Nouvelle-Orléans, le 14 août 1862.

COMME je reçois [illegible]
H. H. STAFFORD, Député prévot maréchal.

Quartier Général du Commandant Militaire de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 août 1862.

LES personnes qui ont des armes [illegible]
G. WEITZEL, Lieut. des Ing. des E. U. et Com. Mil. Asst.

Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.

Salle No 15, Hôtel de Ville, 12 août 1862.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle Orléans [illegible]
JOHN H. PROBUS, Secrétaire du Board d'Assesseurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue des-Ames No 145 entre Bourgogne et Remparts.

Chaussures! Chaussures!

CHAUSSURES

[illegible]
JERIAL READ, rue de la Douane, No 55

TABAC PERRIQUE.

150 CARROTTES VIEUX TABAC PERRIQUE de première qualité, à vendre par
E. BOURGEOIS, No 19, rue Conti.

LA MAISON

J. SENAC & Co

[illegible]

Farine.

250 barils FARINE superfine de Baltimore, à vendre par
WARNEKEN & Co, rue de l'Union No 41

Thé. Thé.

25 demi boîtes THÉ noir fin, à vendre par
WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41

Café Java.

400 sacs CAFÉ JAVA, à vendre par
WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41

LOUISIANA ACADEMY,

Association dirigée par M. A. Ferrier.

[illegible]

HOFFMAN et MARKS,

41.........Rue de Chartres.........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général [illegible]

F. GONTHIER.

Successeur de John & Ed. Ducournau,

Marchand tailleur,

Rue St Charles, enseignure Commune

AVIS.

MMES AUGUSTE BARBÉ & Cie, ayant acheté le magasin de M. J. Laclotte, [illegible]
AUGUSTE BARBÉ.
LOUIS CASSOU,
Rue Vieille Levée entre St Philippe et Dumaine

A VENDRE,

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS [illegible]
HART & WINTZ, propriétaires.

A VENDRE,

La résidence de M. Schmidt à Greenville, [illegible]
Conditions comptant.

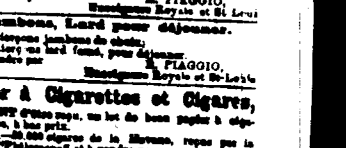

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, [illegible]
LIENHARD & NORMAN.

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet,

NLLE-ORLEANS.

[illegible]
J. MAURICE CESSAC.

Légumes conservés.

DEUX CENTS boîtes légumes conservés, [illegible]
E. PIAGGIO, Esquine Royale et St-Louis

EN débarquement de la barque [illegible]
F. AVET, Nos 89 & 91, Vieille-Levée.

SIROPS assortis [illegible]
HENRY VALETON & Co.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

150 lots linge fait,

Lundi 18 août 1862.

PAR E. ROGER & Co.

C. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 18 août, il sera vendu, à 10 heures, [illegible]

Vente sans réserve.

Indiennes, Cotons blancs, Flannelles, Satinets, Casimirs et Couverts laine.

PAR E. ROGER & CO.

MARDI, 19 août, il sera vendu [illegible]

Vins rouges et blancs, Champagne, Madère, eaux de vie Cognac.

PAR E. ROGER & Co.

C. SAMORY, encanteur.

MERCREDI 20 août, [illegible]

Meubles, Meubles, Pour cause de départ.

PAR E. GUTIERREZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI, lundi, 18 août, à 11 heures [illegible]

Vente à l'encan de 95 barils de farine légèrement avariée.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Oignons, Fourchons et Cèdre.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

LUNDI, 18 du courant, à 5 heures et demie [illegible]

Marchandises sèches et Souliers.

PAR HOFFMAN & MARKS

J. HOFFMAN, encanteur.

LUNDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, [illegible]

Coutellerie, Outils, &c.

PAR R. B. SYKES.

[illegible] QUINCAILLERIE [illegible]

Farine! Farine!

PAR R. B. SYKES.

[illegible]

PAR E. JACOB, encanteur.

JEUDI, 21 août à 10 heures du matin, [illegible]

Institution pour les jeunes gens.

UNE Institution sera ouverte [illegible]
[illegible]

GLOBE MILLS "Moulins Globe"

Cet établissement a été transporté

Dans la rue Vieille Levée, No 263.

Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

[illegible]

Avis au Public.

LE soussigné prévient [illegible]
J. ANTHOINE.

Vins fins, Conserves, Fruits, &c.

DEUX CENTS caisses vins blanc et rouge, [illegible]
E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis

VIN ROUGE.

QUELQUES barriques pour familles, en magasin et à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17, rue St Louis.

A VENDRE.

DEUX CENTS barils gros maquereaux nouveaux No 2, [illegible]
WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41.

Change.

CHANGE sur France, [illegible]
OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St Louis.

CHAMPAGNE.

40 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de Mousseux, marque ŒIL DE PERDRIX, à vendre par OSCAR BERCIER & Co., No 17, rue St-Louis.

Groceries! Groceries!

BEURRE, graisse, café Rio, Java et Havane. [illegible]
E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St Louis

Jambons, Lard pour déjeuner.

DIX tierçons jambons de choix; 2 tierçons lard fumé, pour déjeuner. A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis

Papier à Cigarettes et Cigares,

VENANT d'être reçu, [illegible]
DOMINGO & BROTHERS, 86, rue Gravier.

Premier District de Dessèchement.

Bureau des Commissaires du Premier District de Dessèchement.

Hôtel de Ville, salle No 30, Nlle-Orléans, 30 juillet 1862.

TOUS les propriétaires de terres [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.

542,300 Cigares de la Havane.

REÇUS par le steamship "Cardenas" [illegible]

[illegible]